

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION 2023_34**

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé : 0
Absents : 1
Pouvoir : 3

Date de la convocation : 09 novembre 2023
Date d'affichage : 09 novembre 2023

**DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF N°4 POUR
RECTIFICATION DES ECRITURES BUDGETAIRES DE
L'OPERATION ACHAT MAISON ET TERRAIN N° 123**

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, M. Didier MIRATON, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Ninoslava BOZOVIC, Sébastien LANGE, Sandrine NARDI.

Absent : M. WEISSE Damien

Pouvoir : M. BOYER Christophe donne pouvoir à Mme NARDI

M. ROUX Stéphane donne pouvoir à M. MIRATON

Mme TEQUI Maryse donne pouvoir à Mme BOZOVIC

Secrétaire de séance : Mme Ninoslava BOZOVIC

o O o

M. le Maire explique la situation qui demande de faire une DM N°4.

En M57 abrégée, l'acquisition d'un terrain nu relève du compte 2111, et celle d'un terrain bâti du compte 2115.

Comme le bien qui a été acquis comporte les deux, il est plus simple de mettre tout sur le compte 2115 ainsi que les frais de notaires.

Nous devons donc rebasculer le compte 2111 de l'opération 123 sur le 2115.

Il faut donc inscrire les écritures suivantes mais il faut pour cela faire une délibération modificative comme suit :

| INVESTISSEMENT | DIMINUTION | AUGMENTATION |
|--|-------------------|-------------------|
| OP 123 - 2111 –Terrains | -197 800.00 | |
| OP 104 – 2131 Construction Bat Publics | -5 800.00 | |
| OP 123 - 2115 –Terrains bâtis | | + 203 600.00 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 203 600.00 | 203 600.00 |

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire,
Claude REILHES.

